

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.48511 (2017/X)
État membre	France
Numéro de référence de l'État membre	
Nom de la région (NUTS)	RHONE-ALPES, AUVERGNE Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Région Auvergne-Rhône-Alpes 1 esplanade François Mitterrand CS 20033 69269 Lyon Cedex 02 www.auvergnerhonealpes.fr
Titre de la mesure d'aide	Région Auvergne-Rhône-Alpes: Fonds d'aides à la création cinéma audiovisuel et nouveaux medias (FACCAM) et Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma pour le développement et la coproduction de long-métrage cinéma
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Article L.1511-2 du Code général des collectivités Délibération n° 17-00-241 du Conseil régional du 27 mars 2017 portant sur le cadre d'intervention du FACCAM de la Région Auvergne Rhône Alpes Délibération n°17-00-582 du Conseil Régional du 7 juillet 2016 portant sur l'avenant n°1 à la convention entre la Région Auvergne Rhône Alpes et le Centre européen cinématographique Rhône Alpes
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	
Durée	21.04.2017 - 31.12.2020
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production de films cinématographiques; de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale
Type de bénéficiaire	Toutes les entreprises
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 5.95 (millions)
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention/Bonification d'intérêts, Autres - Apports en investissement et en coproduction
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Regimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles (art. 54)	100 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/28/89-audiovisuel-aide-a-la-production-audiovisuelle-culture-patrimoine.htm> ;  
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/82/89-audiovisuel-aide-au-developpement-culture-patrimoine.htm> ;  
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/27/89-cinema-et-audiovisuel-aide-a-la-production-de-court-metrage-culture-patrimoine.htm> ;  
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/84/89-audiovisuel-aide-aux-projets-nouveaux-medias-culture-patrimoine.htm> ;  
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/95/89-cinema-et-audiovisuel-aide-aux-auteurs-en-residence-d-ecriture-culture-patrimoine.htm> ;  
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/100/89-long-metrage-cinema-soutien-a-auvergne-rhone-alpes-cinema-culture-patrimoine.htm> ;  
<http://rhone-alpes-cinema.fr/fr/article-aide-a-la-production-long-metrage.html>